

**COMPTE RENDU DE RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COSSÉ EN CHAMPAGNE  
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE  
SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2022**

Date de convocation : 11/02/2022

Date d'affichage : 18/02/2022

Conseillers en exercice : 11

Présents: 9 Votants: 10

L'an deux mil vingt deux, le dix-sept février à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la présidence de Stéphane FOUCHER, Maire.

Etaient présents : MMES Sonia FOURMOND, , Fanny BAGUELIN, Aurélie LEROY, Jessica HINEKY et Mrs Stéphane FOUCHER, Dominique LAVOUÉ, Martial DZIURDA, Gilles CARTIER et Vincent HOUDU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Maud COIGNARD laquelle a donné son pouvoir à Fanny BAGUELIN, et Mickael BAUDOIN.

Mme Sonia FOURMOND a été nommée secrétaire de séance.

Marie-Jo Mesnil, secrétaire de mairie, assistait également à la présente séance.

Vu l'article 6 de la loi n° 2020-1379 paragraphe 1 et 3, en raison de l'épidémie COVID19, La réunion du conseil municipal a eu lieu à la salle des fêtes de Cossé-en-Champagne, située chemin de la Ragottière et non pas à la mairie de Cossé en Champagne jugée trop petite.

## 1. Adoption du compte rendu de la séance du 27 janvier 2022 à l'unanimité des voix.

## 2. Terrain city stade : Demande de subvention à la Région et Modification du plan de financement

Monsieur le Maire rappelle le plan de financement acté en séance du 27 janvier 2022 :

Nature de la Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Structure multisports	34 870 €	DETR 30% * 62 000	18 600
Terrassement et enrobé	16 300 €	ANS 50 % * 52 000	26 000
Aire de jeux de plein air	10 000 €	Auto financement 20%	17 400
Divers et imprévus	830 €		
Total	62 000 €		62 000

Il informe le conseil que la Région des Pays de la Loire vient de relancer une action au titre du Fonds Régional Jeunesse et Territoire pour financer l'ensemble de l'opération au taux de 20 % y compris les aires de jeux

Il convient de délibérer à nouveau pour solliciter 20 % de subvention sur la totalité de l'opération ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- Donne son accord pour la réalisation du projet de Création d'un city stade et aire de jeux d'un montant prévisionnel de 62 000 € HT ;
- Sollicite auprès du Conseil régional des Pays de La Loire une subvention de 20 % du montant des travaux HT soit une subvention d'un montant de 12 400 € ;
- S'engage à prendre en charge la part qui lui incombe, soit un minimum de 20 % du montant HT ;
- Inscrit le montant de ces dépenses au budget de la Commune ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire ;
- Acte le plan de financement comme suit :

Nature de la Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Structure multisports	34 870 €	DETR 30% * 62 000	18 600
Terrassement et enrobé	16 300 €	ANS 50 % * 52 000	26 000
Aire de jeux de plein air	10 000 €	Auto financement 20%	5 000
Divers et imprévus	830 €	Région 20 % * 62 000	12 400
Total	62 000 €		62 000

Précise que ce plan de financement est dressé sous réserve de l'accord des subventions sachant que l'on ne peut obtenir plus de 80 % de subventions au total.

### 3. Préparation budgétaire :

#### a) Voirie

Sur la proposition de monsieur le Maire,

Le conseil municipal donne son accord pour programmer les travaux de voirie selon le tableau ci-dessous, suivant les tarifs définis dans le cadre des marchés négociés avec la CCPMG en 2021 :

Nom de la voie	linéaire	Travaux à prévoir en 2023	Enduit bicouche 2022 CHAPRON	REPROFILAGE 2022 PIGEON	Estimation des curages de fossés pour 2022
CR des Bonnelières	530 ml	Enduit		370.55 €	901 €
CR de la Brochardiere	500 ml	Enduit			850 €
CR des Bourgeries	600 ml	Enduit			1020 €
VC4 d'Epineux	1070 ml		9 633 €		
CR de la Ragottière	1260 ml			246.90 e	
CR des Helberdières	1410 ml	Enduit			2397 €
TOTAL 2022			9 633 €	617.25 €	5 168 €

#### b) Vote des subventions aux organismes privés

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ?

Décide de verser aux associations communales, les subventions comme suit pour l'exercice 2022 pour un total de 300 € :

Associations	2022
Société de pêche du Treulon	50
Ass. de Pêche du plan d'eau	50
A.P.E. Cossé Bannes	50
Comité des fêtes	100
Association du patrimoine	0
Gym à Cossé	50
Total	300

### c) Vote des tarifs cantine et garderie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de voter les tarifs cantine et garderie comme suit à compter du 1er avril 2022:

		2021	2022
REPAS ENFANT		3.50	<b>3.60</b>
REPAS ADULTE		8.20	<b>8.30</b>
REPAS PORTAGE		8.20	<b>8.30</b>
GARDERIE / heure	QF ≤ 1000 €	1.85	<b>1.90</b>
De 7H30 à 8H50 Et de 16H40-à 18H00	QF > 1000 €	1.90	<b>1.95</b>
De 7h15 à 7h30	QF ≤ 1000 €	3.75	<b>3.80</b>
Et de 18h00 à 19h00	QF > 1000 €	3.80	<b>3.85</b>

Toute heure commencée est facturée :

Matin :

Si arrivée de l'enfant = 7h15 : Facturer 1 heure à 3.80 € ou 3.90 € et 1 heure à 1.90 € ou 1.95 €

Si arrivée de l'enfant entre 7h30 et 7h50 : Facturer 2 heures à 1.90 € ou 1.95 €

Si arrivée de l'enfant ≥ 7h50 : facturer 1 heure à 1.90 € ou 1.95 €

Soir :

Si départ de l'enfant ≤ 17h40 : Facturer 1 heure à 1.90 € ou 1.95 €

Si départ de l'enfant entre 17h51 et 18h00 : Facturer 2 heures à 1.90 € ou 1.95 €

Si départ de l'enfant > 18h00 : Facturer 1 heure à 1.90 € ou 1.95 € et 1 heure à 3.80 € ou 3.90 €

Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

### d) Participations communales aux frais de cantine

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Bannes en date du 14/02/2019 portant sur la prise en charge du déficit de la cantine scolaire,

En vue de fixer le montant des participations périscolaires par élève pour l'année civile 2021 à solliciter à la commune de Bannes,

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état des dépenses engagées sur l'exercice 2021

Année	Dépenses	Recettes	Déficit	Nb repas	Déficit /enfant/an	Nb enfants De Bannes	50% du déficit x nb enfant
2021	30 524.62 €	12 887.40 €	17 637.22 €	3 682	689.78 €	7	2 414.22 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter la somme de 2 414.22 € à la commune de Bannes au titre de 50 % du déficit sur l'exercice 2021 pour les enfants relevant de la commune de Bannes;

Autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention avec la commune de Bannes pour les exercices 2021 – 2022 – 2023 ;

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

## e) Participations communales aux frais scolaires

En vue de fixer le montant des participations scolaires par élève pour l'année civile 2021 à solliciter à la commune de Bannes,

Monsieur le Maire présente au conseil municipal :

L'état des dépenses scolaires engagées sur l'exercice 2021,

Le nombre d'élèves au 1<sup>er</sup> janvier – 1<sup>er</sup> avril – 1<sup>er</sup> septembre de l'année civile 2021,

	Classe maternelle		Classes primaires		Total
Montant total	39 211.51 €		13 020.75 €		52 232.26 €
Nb d'élèves et Coût par élève au 01/01/21	19	613.13	16	244.14	35
Nb d'élèves et Coût par élève au 01/04/21	20	588.17	16	244.14	36
Nb d'élèves et Coût par élève au 01/09/21	19	825.51	23	226.45	42

Considérant le montant total des dépenses scolaires sur l'exercice 2021

Considérant le nombre des élèves au total et par commune,

		maternelle	primaire
Cossé	1 <sup>er</sup> janvier	18	12
	1 <sup>er</sup> avril	18	12
	1 <sup>er</sup> septembre	16	19
Bannes	1 <sup>er</sup> janvier	1	4
	1 <sup>er</sup> avril	2	4
	1 <sup>er</sup> septembre	3	4

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de fixer le montant des participations par élève pour l'année 2021 sur la base du coût réel comme ci-dessus énuméré:

Nom de la commune	Classe maternelle	Classes primaires	Total
Commune de Bannes	4 272.00 €	2 858.92 €	7 130.92 €
Commune de Cossé en Champagne	34 939.51 €	10 161.83 €	45 101.34 €
Total	39 211.51 €	13 020.75 €	52 232.26 €

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

## f) Vote des fournitures scolaires

Le conseil donne son accord pour voter les crédits des fournitures scolaires comme suit :

Prix, Noël et fournitures : 50.00 € / élève + forfait pour divers 2000 €

Effectifs au 01/01/2022 : 44 élèves

$50 \times 44 = 2\,200 \text{ €} + 2\,000 \text{ €} = 4\,200 \text{ €}$

## g) Tarifs Location salle des fêtes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de reconduire les tarifs en vigueur comme suit pour les locations de la salle des fêtes:

	Tarifs habitants de la commune	Tarifs hab. hors commune
Location pour le week-end	260 €	350 €
Location à la journée	160 €	250 €
Conférence/ réunion	100 €	150 €
Vin d'honneur	50 €	70 €
Associations	2 locations gratuites par an	Application des tarifs en vigueur ci-dessus.
Chauffage	40 € / jour – 80 € pour 2 jours au cas par cas	
Ménage	1 €/ location quelle que soit la durée de la location	

Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

### **h) Tarif de location des stands**

Le conseil municipal décide de reconduire le tarif de location des stands comme suit :

	Stand de 9 m	Stands de 6 m	Total
Contribuables de la Commune	50 €	30 €	80 €
Non contribuables de la commune	60 €	40 €	100 €

Gratuité pour les associations de la commune

Gratuité pour les Comités des fêtes de Bannes et Avesse avec lesquels un échange de matériels est d'usage.

Une caution de 800 € est demandée à tous les utilisateurs des stands

Les stands seront à prendre et à remettre sur place.

### **i) Tarif des concessions cimetièr**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de reconduire les tarifs en vigueur des concessions cimetièr

<b>Concessions cimetièr</b>			<b>Concessions pour urne funéraire</b>			<b>Jardin du souvenir</b>
15 ans	30 ans	50 ans	15 ans	30 ans	50 ans	stèle
50 €	100 €	140 €	25	50	70	gratuit

Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

### **j) Vote du taux des impôts**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Considérant le besoin de financement pour l'exercice 2022  
Décide de prévoir une augmentation de 2 % sur les taux des impôts communaux  
Vote les taux comme suit pour l'exercice 2022 :

	2021	2022
<b>TFB</b>	28.48 %	<b>29.05 %</b>
<b>TFNB</b>	38.31	<b>39.07 %</b>

## 6) Devis CONTY pour un vidéoprojecteur.

Monsieur le Maire présente le devis de l'établissement CONTY pour l'achat d'un vidéoprojecteur pour la somme de 1053 € TTC installation comprise  
Le conseil décide d'étudier les offres en magasins de types Boulanger ou Darty pour comparer les propositions.

## 7) Questions et informations diverses

- Pose d'aquatubes et remblais pour créer une autre voie de dégagement sur la VC 2 de Poillé sur Vègre
- Remplacement des gardes du corps sur le bâtiment communale 3 rue des Fours à Chaux
- Migration du site Internet de la commune : Demande de volontaires pour la mise à jour du site.
- Formation élus : Inscriptions ouvertes aux formations « Finances locales » et « Statut de l' élu local »
- Parking du cimetière : Prévoir le terrassement sur l'exercice 2022
- Eclairage abribus : Installation de 3 lampes solaires pour le prix de l'ordre de 60 à 70 €
- Bilan covid à l'école : 1 cas positif en maternelle ; 1 cas positif en primaire et 1 cas positif au niveau du personnel.
- Programmation journée citoyenne : Samedi 02 avril 2022  
    Au programme :
  - ✓ Entretien extérieur
  - ✓ Peintures fenêtres et volets des bâtiments communaux
  - ✓ Haie de charmes à planter
  - ✓ Déménagement des objets à l'entrée de l'église
- Prochaines élections :
  - ✓ Présidentielles : 10 et 24 avril
  - ✓ Législatives : 12 et 19 juin
- Prochaine séance du CM le 10 mars sous réserve d'avoir reçu tous les éléments pour voter le budget primitif.
- Fin de la séance à 22h54